



Fondation
David
Suzuki

TROUSSE DE L'ORGANISATEUR BLEU TERRE



Tout d'abord, nous vous remercions pour votre implication et pour avoir rejoint le mouvement Bleu Terre!

Vous faites à présent partie d'un groupe de citoyens engagés et pour qui chacun d'entre nous au Canada devrait avoir le droit de respirer un air sain, de boire une eau pure, de manger des aliments sains et de participer aux prises de décisions qui concernent notre santé et notre bien-être.

Aujourd'hui, le mouvement Bleu Terre compte plus de 100 000 personnes, parmi lesquels près de 13 000 Québécoises et Québécois et 1 000 bénévoles permettent à cette campagne d'avancer. Plus de 145 municipalités canadiennes – dont plus de 20 au Québec – ont adopté une déclaration en faveur de nos droits environnementaux. Montréal – avec la circonscription de Rosemont-La Petite-Patrie – est la première municipalité québécoise à avoir signé une telle déclaration municipale. Ce sont 15 millions de Canadiennes et Canadiens (43 % de la population du pays) dont plus de 2 millions de Québécoises et Québécois qui vivent désormais dans des communautés où leur droit de vivre dans un environnement sain leur est reconnu.

Notre objectif est simple : nous souhaitons la reconnaissance par le gouvernement fédéral du Canada de notre droit à toutes et à tous de vivre dans un environnement sain. Et pour cela, nous avons besoin de vous, car c'est grâce à vous que le mouvement Bleu Terre démarre avec des citoyennes et citoyens qui sont devenus bénévoles ou organisateurs dans leur communauté!

Cette trousse vous donnera donc les conseils et ressources nécessaires pour parvenir à l'adoption d'une déclaration municipale qui appuierait notre droit de vivre dans un environnement sain au sein de votre communauté.

PREMIÈRE ÉTAPE – DÉMARRAGE

Votre première mission : prendre le temps de vous informer sur la question des droits environnementaux, sur le mouvement Bleu Terre et sur le concept de déclaration municipale. Pas d'inquiétude, vous pouvez commencer en visionnant les vidéos et en consultant les lectures en annexe 2.

MESSAGES CLÉS

- Le droit de vivre dans un environnement sain, c'est simplement le droit de chacun de respirer de l'air pur, de boire de l'eau propre, de manger des aliments sains, de vivre dans des conditions climatiques stables et d'exprimer notre opinion sur les décisions qui touchent notre santé et notre bien-être.
- Plus de 110 pays reconnaissent le droit de leurs citoyennes et citoyens de vivre dans un environnement sain mais pas le Canada.
- Bien que le Québec ait adopté en 1972 la « Loi sur la qualité de l'environnement », seule une reconnaissance officielle à l'échelle du Canada du droit de vivre dans un environnement sain garantira la protection de ces droits pour les générations actuelles et futures.
- L'objectif est de protéger les gens et les lieux qui nous sont chers, pour aujourd'hui et pour les générations à venir.
- Chacun d'entre nous a droit à un avenir plus sain. Toutes et tous ensemble, où que nous vivions, nous pouvons faire de ce principe une réalité.

STATISTIQUES

- Au Canada, la moitié des citoyennes et citoyens vivent dans des régions où ils sont exposés à des niveaux toxiques de pollution atmosphérique.
- Le Canada n'a pas de réglementation nationale sur l'eau potable ni de normes contraignantes en matière de qualité de l'air.
- Les coûts liés à la pollution au Canada totalisent plus de 100 milliards de dollars par année.
- La pollution de l'air cause 1 540 décès par année à Montréal seulement.
- Selon le Dr François Reeves, cardiologue d'intervention et auteur du livre *Planète Cœur*, la pollution est responsable de 25 % des maladies cardiovasculaires au Canada.
- Toujours selon les travaux du Dr Reeves, vivre en milieu vert diminue de 6 % la mortalité globale. À l'opposé, partout où la pollution augmente et le vert s'atrophie, on constate une hausse des AVC et des infarctus.
- Le nombre de personnes souffrant d'asthme a triplé depuis 1980. Aujourd'hui, près de 3 millions de Canadiennes et Canadiens en souffrent et au Québec, on estime à plus de 700 000 le nombre de personnes aux prises avec l'asthme, dont 300 000 enfants.
- Environ 85 % des citoyennes et citoyens du Canada sont en faveur d'un droit de vivre dans un environnement sain.

L'UTILITÉ D'UNE DÉCLARATION MUNICIPALE

- La déclaration municipale est l'expression par une municipalité de sa volonté de trouver des solutions aux préoccupations environnementales locales.
- Les administrations municipales prennent des décisions qui influent sur la qualité de l'environnement.

- La déclaration municipale constitue un engagement à respecter des principes qui protégeront, respecteront et promouvoir le droit de vivre dans un environnement sain.
- L'adoption par les villes d'une déclaration municipale est une étape cruciale vers l'adoption de droits et devoirs environnementaux par le gouvernement fédéral avec des politiques officielles à divers paliers de l'administration publique et vers une modification de la Charte des droits et libertés.

Nous vous invitons à lire les questions fréquemment posées concernant l'adoption d'une déclaration municipale (voir annexe 1).

DEUXIÈME ÉTAPE – PRÉSENTATION ET SENSIBILISATION

Présenter son sujet par le biais d'une histoire, ça sert à informer, à sensibiliser et à mobiliser. C'est la clé pour convaincre les personnes autour de soi à rejoindre le mouvement et pour inciter les hommes politiques à écouter notre message!

Commencez donc par élargir votre groupe Bleu Terre afin que se déploie la force du nombre qui encouragera votre municipalité à signer une déclaration municipale. De cette façon, le mouvement prendra l'ampleur nécessaire pour arriver à faire adopter une déclaration fédérale en faveur de nos droits environnementaux et, à terme, une Charte environnementale au niveau fédéral.

COMMENCEZ PAR MOBILISER VOS PARENTS ET AMIS

- Convincez 3 à 5 de vos amis, collègues ou membres de votre famille de s'engager à passer à l'action : <http://bleuterre.ca/joignez-nous>
- Partagez la [vidéo de David Suzuki pour les bénévoles du mouvement Bleu Terre](#) et notre vidéo [pour une déclaration fédérale de nos droits environnementaux](#)
- Engagez la discussion sur le sujet des droits environnementaux et racontez l'histoire que vous avez préparée pour présenter votre sujet (voir page suivante : « Une histoire à raconter »).

LA RÉCOLTE DE SIGNATURES

Tout d'abord, vous pouvez commencer par signer [la pétition Bleu Terre en ligne](#), c'est la première étape pour défendre nos droits environnementaux! En récoltant de nombreuses signatures, vous augmenterez les chances de voir votre municipalité signer une déclaration en faveur de notre droit à un environnement sain. Notre impact grandit avec notre communauté!

RÉSEAUX SOCIAUX

Nous vous invitons à « aimer » [la page Facebook Bleu Terre](#) et [la page Facebook de la Fondation David Suzuki](#) afin de suivre nos actualités et les questions sur les droits environnementaux au Canada.

Il n'y a pas de plateforme de réseaux sociaux pour le mouvement Bleu Terre dans votre région? Créez un groupe sur Facebook dès aujourd'hui¹ afin de partager nos posts Facebook, informer vos membres sur les actions que vous menez et diffuser les messages clés Bleu Terre!

- Vous pouvez vous inspirer au besoin de l'expérience des villes de [Hamilton](#) et [Winnipeg](#).
- Pour avoir des conseils afin d'augmenter votre engagement en ligne, nous vous invitons à lire la charte éditoriale Bleu Terre (voir annexes 3).

N'hésitez pas à utiliser l'une ou l'autre des images suivantes :

- [Logo mouvement Bleu Terre à intégrer sur chaque visuel que vous créez](#)
- [Facebook – photo de profil](#)

Nous vous invitons à partager avec nous les visuels que vous créez si vous souhaitez que nous vous conseillions : pparamo@davidsuzuki.org

UNE HISTOIRE À RACONTER

Rédigez, en un paragraphe, l'histoire que vous raconterez au sujet des droits environnementaux et envoyez votre texte par courriel à l'adresse ccheema@davidsuzuki.org pour recevoir des commentaires.

/!\ N'oubliez pas :

- De raconter les moments clé qui vous ont mené à cette étape dans votre vie. Il s'agit d'un témoignage personnel, pas d'un CV.
- D'expliquer en quoi la question des droits environnementaux est essentielle selon vous pour le bien-être de votre communauté.
- De terminer votre histoire en proposant un appel à l'action maintenant qui serait tourné solution: « Joignez-vous à moi et agissons ensemble pour permettre l'adoption d'une déclaration municipale reconnaissant notre droit à tous de vivre dans un environnement sain dans notre communauté! » par exemple.

EXEMPLE DE SCÉNARIO DE SENSIBILISATION :

INTRO : Bonjour! Je m'appelle _____. Je suis bénévole Bleu Terre à la Fondation David Suzuki, et si vous avez deux minutes, j'aimerais vous parler de l'importance des droits environnementaux dans notre communauté.

EXPLICATION : le mouvement Bleu Terre est une initiative citoyenne d'envergure nationale, dont l'idée de base est celle que toute citoyenne et tout citoyen de ce pays a le droit à de l'air pur, de l'eau propre et des aliments sains. Ce droit de vivre dans un environnement sain n'est pas reconnu au Canada. Nous voulons faire savoir à nos élus que notre municipalité est prête à prendre les devants en matière de droits environnementaux et à entreprendre de réviser sa réglementation pour assurer la protection des gens et des lieux qui nous sont chers. Est-ce un projet que vous auriez envie d'appuyer?

SIGNATURE? Voulez-vous signer notre pétition demandant à notre municipalité de reconnaître le droit de ses citoyennes et citoyens de vivre dans un environnement sain?

COURRIEL? Aimerez-vous recevoir des nouvelles par courriel de la Fondation David Suzuki?

¹ Les groupes créés sur Facebook doivent être des « groupes fermés » et non des « pages publiques ». Si vous êtes incertains concernant la procédure ou pour plus d'informations sur la façon dont vous pouvez communiquer, contactez pparamo@davidsuzuki.org

BÉNÉVOLAT? Aimeriez-vous vous joindre à notre équipe locale de bénévoles qui veulent un environnement sain?

SOLLICITATION :

- [Téléchargez la pétition](#) et ajoutez les personnes collectées via [notre formulaire d'inscription en ligne](#). Si vous organisez un événement, et que vous avez une tablette ou un ordinateur en votre présence, vous pouvez aussi demander aux personnes de remplir le formulaire d'inscription en ligne.
- Conservez la pétition en vue de votre rencontre avec le conseil municipal.
- Testez vos scénarios de présentation et de sensibilisation auprès de vos parents et amis.
- Emmenez un ami dans votre tournée de sensibilisation et allez là où vous pensez trouver des personnes intéressées.
- Téléchargez et imprimez [le dépliant Bleu Terre](#) à distribuer lors de la sollicitation et la [bannière Bleu Terre](#) si possible.

TROISIÈME ÉTAPE – LE RÉSEAU DES BÉNÉVOLES

Vous avez testé vos scénarios de sensibilisation et inscrit les noms recueillis dans le formulaire en ligne? C'est maintenant le moment de communiquer avec nous à ccheema@davidsuzuki.org

D'UN BÉNÉVOLE À L'AUTRE :

- Envoyez un message à l'adresse ccheema@davidsuzuki.org si vous voulez agir comme personne ressource de votre région.
- Nous enverrons un courriel aux bénévoles de votre région pour les informer de communiquer avec vous.
- Organisez des réunions et commencez à distribuer les tâches à votre équipe (saisie de données, sollicitation, coordonnateur d'événements, etc.).

LA PREMIÈRE RÉUNION :

- Trouvez l'endroit (café, centre communautaire, bibliothèque, etc.).
- Prévoyez une activité de présentation pour casser la glace et aider les gens à se connaître.
- Offrez des ressources nécessaires : par exemple, faites une brève présentation de ce que sont les droits environnementaux, distribuez la fiche d'informations sur la déclaration municipale (voir annexes 1) ou encore dites aux gens où trouver les vidéos à regarder, les articles à lire et les pétitions à télécharger.
- Évaluez les aptitudes des membres de votre équipe pour distribuer les tâches efficacement. Il est important de déterminer la disponibilité de chacun et ses compétences (infographie, rédaction, relations avec les gouvernements, prise de parole en public, réseautage).
- Fixez-vous des objectifs : nombre de signatures, nombre de bénévoles, dates des réunions du conseil municipal.
- Planifiez des réunions périodiques avec votre équipe.

- Organisez la sollicitation : décidez à quelles activités communautaires s'associer et prendre part pour faire de la sollicitation.

QUATRIÈME ÉTAPE – L'APPUI DE LA COMMUNAUTÉ

Votre groupe Bleu Terre est maintenant prêt à se tourner vers d'autres membres de votre communauté. Il est alors temps pour vous de rejoindre de nouveaux publics :

- [Envoyez des lettres d'opinion dans les journaux en suivant nos conseils.](#)
- Liez-vous à d'autres groupes et organismes de la région (justice sociale, environnement, santé, technologies de remplacement, aliments et produits naturels, etc.).
- Invitez des gens qui ont du poids dans votre communauté à se joindre à votre groupe.

Déterminez quels enjeux et messages toucheront les citoyennes et citoyens ainsi que les membres du conseil de ville et ce qui les convaincra de donner leur appui au mouvement en faveur des droits environnementaux.

CINQUIÈME ÉTAPE – RENCONTRE AVEC LE CONSEIL MUNICIPAL

Alors, vous avez assez de signatures et vous êtes prêts à les présenter au conseil municipal? Vous trouverez ici quelques outils qui vous aideront dans votre démarche de présentation d'une déclaration municipale à votre conseil de ville.

OUTILS POUR UNE DÉCLARATION MUNICIPALE :

- [Le modèle de déclaration municipale.](#)
- [La note de synthèse sur la déclaration municipale](#) à présenter lors du conseil municipal.
- [Les études de la Fondation David Suzuki sur les droits environnementaux](#) (livres blancs de David Boyd) à présenter aux conseillers municipaux.
- Des réponses à vos questions au sujet d'une rencontre avec le conseil municipal (voir annexes 1).

Si vous avez d'autres questions, écrivez-nous à l'adresse ccheema@davidsuzuki.org.

OBTENIR UNE AUDIENCE AVEC LE CONSEIL MUNICIPAL

- Trouvez un conseiller potentiellement intéressé à défendre la cause d'une déclaration municipale.
- Rencontrez ce conseiller.

- Fixez une date de rencontre d'une « délégation » de votre groupe et du conseil (vous trouverez sur le site Web de votre municipalité les renseignements sur la marche à suivre).
- Préparez un bref exposé (3-5 minutes) à présenter au conseil. Vous pouvez pour cet exposé vous appuyer sur la note de synthèse sur la déclaration municipale.
- Encouragez les membres de la communauté à appeler leur conseiller municipal ou à lui écrire pour lui signifier leur appui à la déclaration.
- Faites venir un grand nombre de sympathisants à l'hôtel de ville le jour où le conseiller qui appuie votre démarche fera son intervention au conseil.

10 PRINCIPES CLÉS D'UNE BONNE RELATION AVEC UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE :

1. Il s'agit avant tout d'un rapport humain, ne sautez pas d'entrée de jeu au cœur du sujet.
2. Restez calme et naturel, montrez que vous êtes à l'aise – après tout, vous défendez une juste cause.
3. Prenez le temps de prendre contact, de dire aux gens que vous êtes heureux de les rencontrer.
4. Préparez-vous bien à une rencontre, vous devez connaître votre dossier sur le bout des doigts.
5. Orientez votre approche sur les solutions aux problématiques. Ne laissez pas le soin aux politiciens de trouver la solution, proposez-la vous-même.
6. Soyez attentif et réceptif à vos interlocuteurs, c'est essentiel.
7. Félicitez vos interlocuteurs pour les programmes ou projets mis en place qui correspondent aux aspirations de Bleu Terre.
8. Rassemblez les bonnes personnes pour représenter votre cause. Il est important que la voix des jeunes générations soit entendue. Les Premières Nations ont leurs propres représentants.
9. N'oubliez pas que le mieux est l'ennemi du bien... un pas à la fois.
10. Remerciez les gens de leur présence, de leur attention, de vous avoir écouté. Que vous obteniez ou non ce que vous vouliez, il est important d'entretenir une bonne relation.

SIXIÈME ÉTAPE – MISSION ACCOMPLIE! IL NE VOUS RESTE PLUS QU'À AIDER LE CONSEIL DE VILLE À CONCRÉTISER LA DÉCLARATION MUNICIPALE!

Nous adorons avoir de vos nouvelles et partager les succès Bleu Terre sur nos réseaux, alors n'hésitez pas à nous contacter et à nous faire savoir les actions que vous menez auprès de votre communauté! Aussi, nous pouvons vous aider si vous avez la moindre question ou le moindre doute.

PERSONNES RESSOURCES AU QUÉBEC :

- Pour vous aider à faire adopter une déclaration municipale et à organiser le mouvement Bleu Terre : Cam Cheema, organisateur communautaire, ccheema@davidsuzuki.org, 514-871-4932, poste 1461
- Pour partager vos actions, résultats et succès : Pauline-Marie Paramo, coordinatrice des communications numériques, pparamo@davidsuzuki.org

ADRESSE BLEU TERRE AU QUÉBEC :

*Maison du développement durable
50, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 540
Montréal QC, H2X 3V4*

CONCLUSION

Merci à vous pour votre intérêt et votre soutien pour le mouvement Bleu Terre afin de construire la communauté Bleu Terre autour de vous. Nous vous en sommes si reconnaissants et c'est grâce à des personnes impliquées comme vous que nous pourrons ensemble parvenir à une reconnaissance de notre droit à tous à un environnement sain. Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à nous contacter.

ANNEXES 1 :

Fiche d'informations (FAQ) - Déclaration municipale sur les droits environnementaux

Que sont les droits environnementaux?

Tout comme le fait la Charte canadienne des droits et libertés pour garantir la liberté d'expression et pour nous protéger de la discrimination, des droits environnementaux assureraient que nos lois et politiques viennent protéger les éléments les plus fondamentaux à notre survie, c'est-à-dire l'air propre, l'eau propre et des terres non polluées. Au fil des 50 dernières années, la reconnaissance du droit à un environnement sain s'est faite à un rythme plus accéléré que la reconnaissance de tout autre droit de la personne. Or, le Canada fait toujours partie de la minorité de pays qui ne reconnaissent pas encore le droit à un environnement sain. Bien que le Québec ait adopté en 1972 la « Loi sur la qualité de l'environnement », seule une reconnaissance officielle à l'échelle du Canada du droit de vivre dans un environnement sain garantira la protection de ces droits pour les générations actuelles et futures.

L'environnement est-il un enjeu municipal?

Les décisions prises par les instances municipales ont un impact sur de nombreux enjeux liés à la qualité de l'environnement, dont le transport, la densité des habitations, la gestion des déchets, entre autres. L'autorité d'adopter des règlements visant à protéger les populations des dommages environnementaux est aussi du ressort municipal. Prenons par exemple la municipalité d'Hudson au Québec, qui en 1991, avait adopté un règlement pour restreindre l'usage des pesticides. Depuis, ceci a favorisé d'autres communautés canadiennes à étudier l'adoption de règlements concernant l'usage de pesticides afin de protéger la santé de leur population.

De quoi consiste une déclaration municipale sur les droits environnementaux?

Bien qu'il soit vrai que la Constitution canadienne ne reconnait pas formellement les droits environnementaux, les instances gouvernementales au niveau local peuvent néanmoins introduire des déclarations sur les droits en matière d'environnement afin d'appuyer le droit de leur population à l'air propre, à l'eau propre et à des aliments sains et salubres. Une déclaration au niveau municipal se classe aussi comme une forme d'engagement à se pencher sur les préoccupations en matière d'environnement au niveau local. Une déclaration municipale peut aussi mettre sous le feu des projecteurs l'absence des questions environnementales dans la Constitution canadienne.

En quoi une déclaration municipale serait-elle importante pour ma communauté?

Une déclaration municipale sur les droits environnementaux est un engagement à soutenir un processus décisionnel qui saura protéger, assurer et promouvoir le droit à un environnement sain. La déclaration d'une certaine communauté pourrait comprendre un engagement à recourir aux meilleures et aux plus récentes données scientifiques afin d'assurer que le droit à un environnement sain est toujours au premier plan lors des prises de décision. Une autre municipalité pourrait y ajouter un engagement à établir des cibles et des objectifs clairs et précis en matière de pollution atmosphérique ou tout autre enjeu pertinent à sa population. Une déclaration sur les droits environnementaux pourrait aussi venir assurer une certaine responsabilisation, à l'aide d'évaluations périodiques et de rapports publics du progrès de la municipalité vers l'atteinte de ses objectifs en matière de durabilité.

Les déclarations municipales pourront-elles appuyer les droits environnementaux de tous les Canadiennes et Canadiens?

C'est au niveau local que les changements sociaux à grande échelle prennent leur envol. Lorsqu'un nombre grandissant de Canadiennes et Canadiens interpellent leurs communautés à adopter des déclarations appuyant le droit des personnes à un environnement sain, les décideurs de chaque province et territoire en prendront note. Ceci viendra mettre de la pression sur les provinces à faire de même et à adopter une déclaration des droits, tout comme l'auraient déjà fait l'Ontario et le Québec. Même s'il est vrai que ces déclarations n'ont pas le même poids qu'un droit assuré par la Charte, elles communiquent clairement le changement que désire voir la population canadienne. Lorsque 7 provinces sur 10 comprenant plus de 50 % de la population canadienne reconnaitront notre droit à un environnement sain, nous nous tournerons alors vers notre ultime objectif : l'adoption d'une déclaration fédérale avec la mise en place de droits et de lois environnementales.

Comment appuyer une déclaration dans ma communauté?

D'un océan à l'autre, et du Grand Nord jusqu'à la frontière, de nombreux Canadiennes et Canadiens ont déjà mis en marche des campagnes populaires locales afin de favoriser l'adoption de déclarations appuyant les droits environnementaux. Pour savoir comment vous impliquer au sein de votre communauté, visitez <http://bleuterre.ca/joignez-nous>.

Nous vous invitons également à lire la 5^{ème} étape de ce dossier : « Rencontre avec le conseil municipal ».

ANNEXES 2 :

Pourquoi protéger nos droits environnementaux?

Au cours des 50 dernières années, le droit à un environnement sain a gagné en reconnaissance, bien plus vite que n'importe quel droit humain. Le droit à un environnement sain comprend :

- le droit de respirer de l'air pur, de boire de l'eau claire et propre, de manger des aliments sains;
- le droit à un accès à la nature;
- le droit d'être informé sur les substances polluantes émises au sein de notre environnement;
- et le droit de participer aux prises de décision qui concernent notre santé et notre bien-être.

Il est démontré que comparativement aux pays dont la constitution passe l'environnement sous silence, les pays qui l'ont inscrit dans leur constitution :

- affichent une plus faible empreinte écologique par personne (ce qui inclut 110 pays dans les cinq grandes régions géographiques du monde – Afrique, Amériques, Asie-Pacifique, Europe et Moyen-Orient/Asie centrale);
- ont une meilleure performance environnementale, selon une évaluation recourant à une série de 29 indicateurs (données de l'OCDE sur 30 pays);
- ont une meilleure performance environnementale mesurée à l'aide d'une série de 15 indicateurs (parmi 17 pays riches et industrialisés évalués par le Conference Board du Canada);
- sont plus susceptibles d'être parties à des traités internationaux portant sur l'environnement;
- s'attaquent avec plus d'efficacité à leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- et ont davantage réduit leurs émissions d'oxyde d'azote et de dioxyde de soufre.

Aujourd'hui, 110 pays – soit plus de la moitié des pays du monde – reconnaissent le droit de leurs citoyennes et citoyens à un environnement sain mais pas le Canada. De plus, bien que le Québec ait adopté en 1972 la « loi sur la qualité de l'environnement », seule une reconnaissance officielle à l'échelle du Canada, comme une modification de la Constitution, du droit de vivre dans un environnement sain garantira la protection de ces droits pour les générations actuelles et futures. Une telle modification intégrerait nos valeurs en tant que citoyenne et citoyen dans nos lois fondamentales améliorerait nos performances en matière environnementale, et veillerait à ce que tous les ordres de gouvernement respectent leur obligation de protéger les gens et les lieux qui nous sont chers.

CONSULTEZ LES LECTURES ET VIDÉOS RECOMMANDÉES :

- » [Qu'est-ce que le mouvement Bleu Terre?](#)
- » [Le communiqué de presse du lancement de la campagne fédérale Bleu Terre à Montréal le 16 novembre 2016](#)
- » [Vidéo Bleu Terre – pour une déclaration fédérale de nos droits environnementaux](#)
- » [Études sur le droit à un environnement sain, livres blancs de David Boyd](#)
- » [Entretien avec David Boyd en français, « Le droit à un environnement sain devrait être un droit fondamental »](#)
- » [L'étude d'Ecojustice sur le droit à un environnement sain au Canada \(en anglais\)](#)
- » [Vidéo sur le droit à un environnement sain au Québec](#)
- » [Communiqué de presse – Montréal adopte le droit à un environnement sain](#)
- » [Blogue « Vivre dans un environnement sain : un privilège ou un droit? » de Karel Mayrand \(directeur général pour le Québec de la Fondation David Suzuki\)](#)
- » [Blogue « Un droit fondamental à un environnement sain : l'expérience québécoise » de Michel Bélanger \(Président de Nature Québec\)](#)

ANNEXES 3 :

Ligne éditoriale des communications en ligne Bleu Terre

Nous encourageons les bénévoles Bleu Terre à contribuer à la production de contenus numériques (blogues, publications sur les réseaux sociaux, photos et vidéos) ou à partager avec nous des contenus existants en lien avec les droits environnementaux.

La charte éditoriale ci-dessous vous aidera notamment à :

- développer votre communauté Bleu Terre en ligne ;
- communiquer autour de votre engagement de façon ouverte et transparente ;
- veiller au bon respect de l'image du mouvement Bleu Terre et de la Fondation David Suzuki.

Tout type de communications et d'outils sur les réseaux sociaux sont à votre disposition pour que vous puissiez partager vos résultats, vous exprimer auprès de votre communauté et créer un lien et une conversation en ligne avec celle-ci autour de Bleu Terre. Toutefois, s'il est important que vous développiez votre communauté Bleu Terre en ligne, il est essentiel que vos communications soient alignées avec la charte éditoriale Bleu Terre ci-dessous.

Être transparent

Soyez toujours transparent et honnête quand vous communiquez et ce dès le nom et la description de votre compte Facebook et Twitter afin d'éviter toute confusion :

- Vous êtes un bénévole Bleu Terre
- Votre compte Facebook ou Twitter est un compte de la communauté Bleu Terre
- Vos opinions sont les vôtres et n'engagent en rien l'image de la Fondation David Suzuki et de Bleu Terre

Facebook : afin d'accroître votre communauté et votre impact, vous pouvez commencer en « aimant » [la page Facebook Bleu Terre](#) et [celui de la Fondation David Suzuki](#). Vous pouvez aussi si vous êtes un groupe actif de bénévoles Bleu Terre et que vous avez des contenus à partager (informations Bleu Terre, vos événements, actualités sur les droits environnementaux...), créer un « groupe fermé » - et non une « page publique ». Si vous êtes incertains concernant la procédure ou pour plus d'informations sur la façon dont vous pouvez communiquer, contactez pparamo@davidsuzuki.org !

N'hésitez pas à utiliser l'une ou l'autre des images suivantes :

- [Logo mouvement Bleu Terre à intégrer sur chaque visuel que vous créez](#)
- [Facebook – photo de profil](#)

Nous vous invitons à partager avec nous les visuels que vous créez si vous souhaitez que nous vous conseillons : pparamo@davidsuzuki.org

La transparence et la sincérité de vos communications vous aidera à fidéliser votre communauté et à se s'engager au sein du mouvement Bleu Terre.

Être juste

Avant de publier sur les réseaux sociaux, essayez de bien vérifier les informations que vous partagez : par exemple les chiffres ou citations s'il s'agit d'une étude ou d'un article de fond. Aussi, avant de publier un contenu, soyez attentif au ton et à l'orthographe!

Respecter les droits d'auteurs

Si vous utilisez un nom, un logo, des photos, des graphiques, des images, des textes, des vidéos, des sons, ou de la musique – de Bleu Terre, de la Fondation David Suzuki ou d'une autre personne ou association – posez-vous toujours la question suivante : ai-je l'autorisation de partager ce contenu et ai-je bien mentionné son auteur? Vous pouvez également prendre connaissance de la page [Droits d'auteurs et permissions](#) de la Fondation David Suzuki pour plus d'informations.

Être généreux

Les communications numériques sont un outil clé pour Bleu Terre pour connecter les personnes entre elles et créer une véritable communauté. Si vous trouvez un contenu intéressant, beau et juste, n'hésitez pas à le partager! Plus vous allez partager des liens et contenus de qualité sur vos réseaux et plus vite votre communauté va grandir avec des personnes qui auront envie de s'engager avec vous!

Participez aux communications Bleu Terre en ligne

Nous sommes convaincus que chaque bénévole Bleu Terre a une histoire à raconter et à partager et c'est justement cela qui va faire la richesse de ses communications! Écrire des contenus intéressants demande un certain engagement personnel afin de partager des histoires vraies, des informations justes et pertinentes qui sauront susciter la curiosité, l'intérêt et la participation de votre communauté. Vous pouvez aussi vous inspirer [des actualités Bleu Terre](#) sur notre site et partager avec nous vos contenus afin que nous les relayons sur nos réseaux.

Respecter les principes fondamentaux de la Fondation David Suzuki

Vos communications doivent toujours être transparentes, éthiques et susciter l'intérêt de votre public. Il est avant tout essentiel que les contenus que vous produisez respectent les principes fondamentaux ainsi que les valeurs de la Fondation David Suzuki à laquelle le mouvement Bleu Terre appartient. En produisant des contenus Bleu Terre au nom de votre communauté, vous devenez ambassadeur de l'image Bleu Terre et de celle de la Fondation David Suzuki.

Notre mission : protéger la diversité de la nature et de notre qualité de vie, maintenant et pour l'avenir.

Notre vision : en une génération, les Canadiennes et les Canadiens agissent sur la base de leur compréhension que nous sommes tous interconnectés et interdépendants avec la nature.

Nos objectifs principaux :

- Sauvegarder notre climat — S'assurer que le Canada fait sa juste part pour prévenir et contrôler les changements climatiques dangereux, de façon à atteindre un niveau sécuritaire d'émissions de gaz à effet de serre.
- Transformer l'économie — Faire en sorte que les Canadiennes et Canadiens puissent toujours jouir d'une excellente qualité de vie dans les limites bien définies de la nature et de l'usage efficace des ressources.
- Protéger les systèmes naturels — Veiller à la protection de la diversité et de la santé de l'environnement marin, de l'eau douce, des créatures terrestres et des écosystèmes canadiens.
- Renouer avec la nature — S'assurer que les Canadiennes et Canadiens, les jeunes en particulier, fassent l'apprentissage de leur dépendance à l'égard d'un environnement sain, et ce, dans le cadre d'un enseignement en plein air.
- Créer des communautés viables — Inciter les Canadiennes et Canadiens à vivre plus sainement, de façon plus satisfaisante et équitable, en s'inspirant de conseils sur la construction d'infrastructures écologiques, en faisant des choix énergétiques réfléchis, et en utilisant des moyens de transport efficaces, tout en étant conscientes et conscients des produits, de la nourriture et de l'eau que nous consommons.

Nous faisons confiance à chaque bénévole de respecter ces principes et valeurs clé dès que vous communiquez auprès de votre communauté. Si vous avez la moindre question concernant les communications Bleu Terre, vous pouvez nous contacter : pparamo@davidsuzuki.org